

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-63

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PESCHINA
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2021-63

CDC Biodiversité- Convention de partenariat 2021-2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les actions en lien avec la préservation et la restauration de la biodiversité se doivent d'être menées en cohérence et en bonne intelligence entre tous les acteurs concernés d'un territoire. La mutualisation des actions et le portage commun de certains objectifs assureront leur efficacité.

En effet, la pression est particulièrement importante dans les territoires qui cumulent des enjeux écologiques, agricoles et forestiers, avec un développement économique et urbain soutenu. Cela est notamment vrai aujourd'hui pour la Métropole bordelaise où la conciliation entre enjeux d'aménagement et préservation de la biodiversité devient cruciale.

Pour la Métropole, la contribution à cette meilleure conciliation passe par une application exemplaire de la séquence « Eviter, réduire, compenser » (ERC) dans le cadre des projets d'aménagement (renforcée par la loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

C'est dans la poursuite de cet objectif que l'Etablissement public a mené entre 2017 et 2020 une stratégie globale d'aménagement durable. **Biodiver'Cité** est destinée à mieux préserver et valoriser la biodiversité et les zones humides tout en poursuivant le nécessaire développement de la Métropole. Cette **démarche gagnant- gagnant** apportera des bénéfices par :

- l'aménagement raisonné du territoire, avec la nature, sur des espaces à enjeu écologique faible ou nul,
- la préservation d'un territoire riche en termes de biodiversité, de zones humides mais aussi d'attractivité.

L'objectif est d'intégrer l'ensemble de ces éléments dans le Plan local d'urbanisme (PLU) afin d'en renforcer la pérennité et la pertinence.

Pour la filiale de Caisse des dépôts et consignations (CDC) dédiée à l'action en faveur de la biodiversité, CDC Biodiversité, la contribution à une meilleure conciliation entre enjeux de développement et de préservation est un axe de travail important qu'elle développe depuis 2008 en accompagnant les porteurs de projets selon différentes modalités.

CDC Biodiversité s'est à la fois impliquée sur les opérations de compensation de grands projets (à la demande), mais aussi simultanément sur le lancement d'une offre de compensation par une opération expérimentale dans le sud de la France en concertation avec le ministère de l'Ecologie. Cette première expérience de Site naturel de compensation (SNC) a montré tout l'intérêt de mutualiser les zones de compensations et d'anticiper les besoins, tant pour les porteurs de projets que pour la cohérence écologique et territoriale de la compensation. CDC Biodiversité est ainsi devenue le premier opérateur de compensation écologique français et développe encore d'autres métiers en lien avec les leviers économiques de la biodiversité.

Forte de cette expérience, CDC Biodiversité développe, depuis plusieurs années, le dispositif « Projet territorial de Biodiversité », stade intermédiaire entre la compensation à la demande et la compensation par l'offre. Cette démarche repose sur la constitution de réserves foncières dédiées aux mesures compensatoires. Elle vise à proposer aux aménageurs des solutions de compensation globales au plus proche des zones en développement et incluant du foncier sécurisé sur du long terme, avec des enjeux de restauration écologique identifiés.

Enfin, le soutien aux politiques publiques, aux collectivités et à leurs territoires, fait partie intégrante des missions de la CDC, et sa filiale CDC Biodiversité agit bien entendu également dans ce sens. Elle développe notamment des démarches innovantes visant à accompagner les porteurs de projets dans la préservation de la biodiversité. C'est dans ce cadre que le programme Nature 2050 (financement de restaurations écologiques par les entreprises) ou encore les Contrats de performance Biodiversité sont proposés.

C'est pourquoi, Bordeaux Métropole et CDC Biodiversité ont décidé de contribuer ensemble à cet enjeu de conciliation entre aménagement et préservation de la biodiversité, en s'accordant au travers d'une convention-cadre sur les moyens propres utilisés pour innover, sécuriser, garantir, et réaliser, le cas échéant, la préservation de la biodiversité sur le territoire métropolitain.

Ce faisant, le contenu de la coopération est présenté dans la convention jointe en annexe et comprend :

- la participation de CDC Biodiversité aux instances techniques et de gouvernance et au déroulé de la démarche BiodiverCité,
- la reconnaissance de CDC Biodiversité en tant qu'opérateur de compensation existant et partenaire local,
- le déploiement d'initiatives innovantes sur le territoire métropolitain.

Les programmes innovants pourront faire l'objet de conventions opérationnelles entre la Métropole et CDC Biodiversité afin de les déployer sur le territoire métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2016-198 du 29 avril 2016 relative à la signature de la convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC),

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2017-316 du 19 mai 2017 relative à la stratégie métropolitaine Biodiver'Cité,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions en lien avec la préservation et la restauration de la biodiversité se doivent d'être menées en cohérence et en bonne intelligence entre tous les acteurs concernés d'un territoire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention-cadre 2021 – 2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021 PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
--	--